



Fuite dans la dalle de mon appartement

Par **GRAS Richard**, le **31/03/2017** à **12:33**

une fuite insidieuse dans la conduite d'eau (venant du ballon d'eau chaude) dont la tuyauterie est incluse dans la dalle en béton de mon appartement au premier étage, a causé des dégâts chez mon voisin du rez-de-chaussée.

La recherche de fuite et les devis ont été établis par le plombier de l'immeuble et par l'électricien dans l'idée de diminuer les frais et de mettre un chauffe eau électrique dans ma cuisine.

Le syndic de l'immeuble m'oppose le règlement de copropriété en arguant que tout tuyau à partir du compteur est privatif quel que soit son chemin, en particulier dans la dalle de béton. Dois-je me contenter de ce que fera mon assurance habitation qui est au courant de cette affaire car j'ai fait un constat amiable avec mon voisin inondé ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !